

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 25 mai 2018

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-5-10-1

**Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté**

**FINANCEMENT DE 48 POSTES D'ANIMATEURS  
DE 35 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
POUR UN MONTANT TOTAL DE 60 887 EUROS**

Résumé : Il est proposé la mise en paiement des subventions concernant le financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 60 887 € réparti entre les 26 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport.

Lors de sa session budgétaire du 21 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 68 500 € pour participer au financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels (RAM) à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 48 postes d'animateurs, dont 22 à temps partiel.

Les RAM s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- d'organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- d'entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- de susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Il vous est proposé, conformément à la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017, d'accorder pour l'année 2018 les subventions concernant 48 animatrices de 35 Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin et gérés par 26 organismes différents, pour un montant total de 60 887 €, réparti selon la liste ci-jointe.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 18 mai 2018.

Les dépenses sont à imputer sur les lignes budgétaires suivantes :

- 15 525 € sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 6574,
- 42 662 € sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 65734,
- 1 500 € sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 65735,
- 1 200 € sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 65737,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT